

# DIMA

## ALTERNANCE

**Parcours d'initiation** aux métiers d'une durée d'un an qui se déroule en alternance, le jeune demeure sous statut scolaire.

Le DIMA, **Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance** est destiné à faire découvrir l'environnement professionnel à tout élève volontaire, qui a déjà un projet d'orientation vers la voie professionnelle, en particulier par le biais de l'apprentissage.



### BENEFICIAIRES

- Elèves de collège inscrits en classe de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>
- Jeunes âgés d'au moins 15 ans à la date de la prochaine rentrée scolaire
- Avoir un métier en vue ou une famille de métiers de façon relativement précise
- Etre intéressé prioritairement par une poursuite d'études sous statut d'apprenti
- Avoir l'accord de ses parents ou représentants légaux

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Demande déposée par l'élève et sa famille où le candidat est scolarisé et le lycée André PAILLOT

Inscriptions sur rendez-vous de l'élève et de sa famille auprès du lycée André Paillot. Tel : 04 78 56 75 75

Admission définitive sur autorisation du Directeur Général de l'Agriculture et de l'Alimentation donnant lieu à la remise d'un dossier d'inscription.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation permet de découvrir des métiers et des formations professionnelles variés pour enrichir la représentation de l'élève, et susciter des motivations dans le cadre de la construction du projet professionnel.

Pendant la scolarité l'élève découvrira au lycée des secteurs professionnels variés, sous forme de visites d'établissements, de travaux pratiques, de visites d'entreprises et participera en alternance (sur des périodes d'environ 15 jours au lycée et 15 jours en entreprise) à des stages d'initiation pour découvrir un ou des métiers auprès de professionnels de son choix.

### ORGANISATION DE LA FORMATION :

Alternance entre la formation scolaire et les stages.

La scolarité au lycée comprend 28 heures de cours par semaine avec 14 heures d'enseignements pratiques et professionnels et 14 h d'enseignement général.

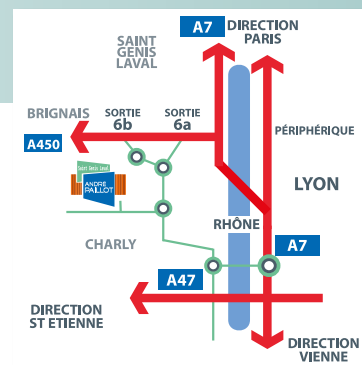
La formation n'est pas sanctionnée par un diplôme.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire au Certificat de Formation Générale.

### Après le DIMA

Poursuite de la formation :

- soit en signant un contrat d'apprentissage, sous la réserve d'avoir atteint l'âge de seize ans ou d'avoir accompli la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire.
- soit reprendre sa scolarité dans un collège ou un lycée.



### LYCÉE ANDRÉ PAILLOT

4 chemin des Grabelières 69230 SAINT GENIS LAVAL  
tél.: 04 78 56 75 75 - fax : 04 78 56 37 00  
epl.st-genis@educagri.fr  
www.epl-saintgenislaval.fr

